CANTON DU VALAIS

SERVICE DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

COMMUNE D'HEREMENCE

PLAN D'AFFECTATION DES ZONES

VILLAGES DE CERISE - AYER - PROLIN - RYO

Projet Nº 1714001	Echelle 1 : 2'000			Pièce Nº 5		
BUREAU TECHNIQUE **GESTER SA** 35, Avenue Ritz 1950 SION	FORMAT	SURFACE	DATE	PROJ.	DESS.	CONTR.
	30 cm 100 cm	0.30 m2	12.93	A.T.	R.C.	A.T.
			06.97	A.T.	R.C.	A.T.
			01.98	A.T.	R.C.	A.T.

Décision du Conseil communal

Hérémence, le 22 JAN. 1998

Le Président Le secrétaire communal

MUNICIPALITÉ D'HÉRÉMENCE

Approbation par l'assemblée primaire

Hérémence, le - 6 FEV. 1998

Homologation par le Conseil d'Etat

Sion, le .....

Le Président Le Chancelier

Homologué par le Conseil d'Etat

en séance du 13 MAI 1998

Droit de sceau: Fr. Gratuit

L'attente:

Le chancelier d'Etat:

CHANCELLERIE DU CANTON DU VALAIS

LEGENDE

ZONES D'HABITATION

- Zone des villages anciens (DS II)
- Zone des villages (DS II)
- Zone d'extension des villages (DS II)
- Zone résidentielle (DS II)

ZONES SPECIALES

- Zone de constructions et d'installations publiques A (DS II)
- B — Zone de constructions et d'installations publiques B (DS III)

ZONES FIGURANT A TITRE INDICATIF

- Aire forestière provisoire
- Zone de protection archéologique

REGLEMENTATION SPECIALE

- Zone d'affectation différée